



Assemblée générale

Vingt-deuxième session

Chengdu (Chine), 11-16 septembre 2017

Point 17 de l'ordre du jour provisoire

A/22/17 rev.2
Madrid, 9 septembre 2017
Original: anglais

Lieu et dates de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale

I. Procédure pour arrêter le lieu et les dates des sessions de l'Assemblée générale

1. Aux fins d'information, sont reproduits ci-après les articles des Statuts de l'Organisation et du Règlement intérieur de l'Assemblée concernant le lieu et les dates des sessions de l'Assemblée générale :

a) Article 8.2 des Statuts :

« Les réunions de l'Assemblée et du Conseil se tiennent au siège de l'Organisation à moins que les organes respectifs n'en décident autrement. »

b) Article premier du Règlement intérieur :

« 1. Le Secrétaire général convoque l'Assemblée en session ordinaire tous les deux ans au siège de l'Organisation.

2. L'Assemblée peut se tenir ailleurs si elle en décide ainsi, à condition que les dépenses supplémentaires entraînées par la réunion de l'Assemblée soient remboursées par le pays hôte.

3. La date de la session est fixée par l'Assemblée ou par le Conseil, si celui-ci en reçoit le mandat, et communiquée aux Membres de l'Organisation sept mois au moins avant l'ouverture de la session. »

c) Résolution A/RES/351(XI) de l'Assemblée générale

Par cette résolution, l'Assemblée générale a adopté la procédure relative au dépôt des candidatures de la part des États intéressés, en ce qui concerne notamment le calendrier de présentation des candidatures et de signature des accords entre l'État hôte et l'Organisation.

d) Résolution A/RES/631(XX)

L'Assemblée a adopté dans cette résolution de nouvelles directives concernant le choix des lieux accueillant les sessions de l'Assemblée générale. Les directives ont été exposées dans le document A/20/5(II)(i).



II. Liste des lieux où se sont tenues les sessions précédentes

2. Pour mémoire, depuis la création de l'Organisation, l'Assemblée générale de l'OMT s'est tenue dans les lieux suivants :

Première session	(1975)	Madrid (Espagne)
Deuxième session	(1977)	Torremolinos (Espagne)
Troisième session	(1979)	Torremolinos (Espagne)
Quatrième session	(1981)	Rome (Italie)
Cinquième session	(1983)	New Delhi (Inde)
Sixième session	(1985)	Sofia (Bulgarie)
Septième session	(1987)	Madrid (Espagne)
Huitième session	(1989)	Paris (France)
Neuvième session	(1991)	Buenos Aires (Argentine)
Dixième session	(1993)	Bali (Indonésie)
Onzième session	(1995)	Le Caire (Égypte)
Douzième session	(1997)	Istanbul (Turquie)
Treizième session	(1999)	Santiago (Chili)
Quatorzième session	(2001)	Séoul (République de Corée)/Osaka (Japon)
Quinzième session	(2003)	Beijing (Chine)
Seizième session	(2005)	Dakar (Sénégal)
Dix-septième session	(2007)	Cartagena de Indias (Colombie)
Dix-huitième session	(2009)	Astana (Kazakhstan)
Dix-neuvième session	(2011)	Gyeongju (République de Corée)
Vingtième session	(2013)	Chutes Victoria (Zambie et Zimbabwe)
Vingt et unième session	(2015)	Medellín (Colombie)

III. Candidatures reçues pour la vingt-troisième session

3. Le 26 septembre 2016, le Secrétaire général a reçu une lettre datée du 26 septembre 2016 de la part de Son Excellence M. le Ministre du tourisme José Gustavo Santos présentant la candidature de la République argentine pour accueillir la vingt-troisième session de l'Assemblée générale en 2019.

4. Le 10 octobre 2016, le secrétariat a envoyé une Note verbale à tous les membres de l'OMT les informant de la candidature argentine.

5. Le 12 avril 2017, le Secrétaire général a reçu une lettre datée du 12 avril 2017 de la part de Son Excellence M. le Ministre de la culture Vladimir R. Medinskiy présentant la candidature de la Fédération de Russie pour accueillir la vingt-troisième session de l'Assemblée générale en 2019.

6. Le 13 avril 2017, le secrétariat a envoyé une Note verbale à tous les membres de l'OMT les informant de la candidature russe.

7. Aux termes de sa décision CEU/DEC/10(LXI), la Commission régionale pour l'Europe a accueilli favorablement la présentation de la candidature de la Fédération de Russie pour accueillir la vingt-troisième session de l'Assemblée générale à Saint-Pétersbourg en 2019, ce qui devrait satisfaire aux exigences énoncées au paragraphe 9 b) du document A/20/5(II)(i) mentionné plus haut.

8. Par ailleurs, aux termes de sa décision CAM/61/DEC/12, la Commission régionale pour les Amériques a exprimé son soutien à la candidature de la République argentine pour accueillir la vingt-troisième session de l'Assemblée générale en 2019, ce qui devrait satisfaire aux exigences énoncées au paragraphe 9 b) du document A/20/5(II)(i).

9. Le 14 août 2017, le secrétariat a reçu une communication du Ministre du tourisme de la République argentine informant du retrait de la candidature argentine pour accueillir la vingt-troisième session de l'Assemblée générale en 2019 et apportant son soutien à la candidature de la Fédération de Russie (Saint-Pétersbourg).

10. Le 15 août 2017, le secrétariat a envoyé une Note verbale à tous les membres de l'OMT les informant du retrait de la candidature argentine, de sorte que la Fédération de Russie (Saint-Pétersbourg) est le seul candidat pour accueillir la vingt-troisième session de l'Assemblée générale.

11. Le 7 septembre 2017, le secrétariat a reçu une communication de l'ambassade de la Fédération de Russie à Madrid indiquant que le pays était prêt à accueillir la vingt-troisième session de l'Assemblée générale de l'OMT en 2019 à Saint-Pétersbourg et à répondre à toutes les obligations financières, juridiques et autres obligations connexes devant être honorées par le pays hôte de l'Assemblée.

IV. Suites à donner par l'Assemblée générale

12. L'Assemblée générale est invitée :

- a) À accueillir favorablement la candidature de la Fédération de Russie pour accueillir la vingt-troisième session de l'Assemblée générale en 2019 ;
- b) À remercier la République argentine d'avoir retiré sa candidature au profit de la candidature de la Fédération de Russie ; et
- c) À désigner la Fédération de Russie (Saint-Pétersbourg) pour accueillir la vingt-troisième session de l'Assemblée générale au deuxième semestre 2019.